



**MINISTÈRE CHARGÉ
DU TOURISME,
DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,
DE LA FRANCOPHONIE,
ET DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGIONS
DE FRANCE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 février 2022

N°2028

Renforcement du dialogue entre l'État et les Régions sur les enjeux du tourisme Installation de comités État-Régions « Destination France »

Le 20 novembre 2021, le Premier ministre a annoncé le Plan Destination France avec pour ambition de fixer à 10 ans une trajectoire de rebond et de transformation du secteur. L'objectif est de « conforter durablement la place de la France en tant que première destination touristique mondiale et de devenir la première destination mondiale pour le tourisme durable ».

Face à la crise sanitaire, l'État a réaffirmé et développé son appui aux acteurs du tourisme, par un plan massif de soutien au secteur mobilisant des aides d'urgence, des dispositifs de relance de l'activité touristique, de restructuration et de montée en gamme de l'offre touristique. Il a installé une concertation étroite et permanente dans le cadre des Comités de filière Tourisme présidés par Jean-Baptiste Lemoyne.

Depuis plus de dix ans, et encore plus depuis le début de la pandémie, les Régions se sont engagées fortement aux côtés des professionnels. Elles ont contribué activement à la structuration de nouvelles offres touristiques, afin de proposer aux touristes des expériences différentes, plus novatrices et respectueuses des enjeux environnementaux, avec des protocoles sanitaires renforcés.

Fortes de leur compétence et de cet engagement, les Régions entendent prendre toute leur part à ce Plan de reconquête et de transformation du tourisme, dans le cadre d'un dialogue régulier avec l'État et d'une gouvernance État – Régions renforcée.

Dans cet esprit, le 15 février 2022, dans le cadre de la commission déléguée tourisme de Régions de France, présidée par Franck Louvrier, Vice-président de la Région Pays de la Loire, Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué chargé du Tourisme, des Français de l'étranger, de la Francophonie et des Petites et Moyennes Entreprises, et les Régions de France se sont accordés sur le renforcement du dialogue entre l'État et les Régions sur les enjeux du tourisme, et l'installation de comités État-Régions.

I. Renforcement du dialogue sur les enjeux du tourisme entre l'État et les Régions

Le tourisme est à la croisée de nombreuses compétences régionales : développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle, transports, préservation des milieux et valorisation de la biodiversité, culture et patrimoine, agriculture et agroalimentaire, autorité de gestion des fonds européens, promotion.

L'État et les Régions s'accordent sur le renforcement de leur dialogue sur les enjeux du tourisme, et conviennent de l'instauration d'un dialogue régulier entre l'État et les Régions.

II. Création dans chaque région d'un Comité État-Région « Destination France »

Le Gouvernement et Régions de France décident de la **création, dans chaque région et pour une durée de 3 années, d'un comité État-Région « Destination France »** chargé de mettre en œuvre, de manière territorialisée, les mesures du plan de reconquête et de transformation faisant l'objet d'un co-financement.

- **L'État et les Régions inscriront ainsi la mise en œuvre du plan dans une logique de contractualisation** État – Régions, associant les autres niveaux de collectivités. Cette méthode permettra de territorialiser et démultiplier de manière ciblée les efforts de l'État, en opérant des choix cohérents selon les spécificités et les potentiels avérés des Régions. Chaque comité État-Région aura ainsi un rôle d'impulsion et de coordination territoriale essentiel ;
- En complément, les Régions pourront s'engager à mobiliser tous les leviers à leur disposition pour soutenir les mesures cofinancées : moyens humains (agences, services), dispositifs régionaux (formation, innovation) etc. ;
- **Le pilotage des comités sera placé sous l'égide du préfet de région et du président de Région, sous la forme d'un comité élargi pouvant reprendre la composition du CFT national** (fédérations, élus et institutionnels du tourisme) et donnant une place importante aux représentants des autres niveaux de collectivités.

Le Comité État-Région « Destination France »

- ☞ **Gouvernance** : présidé par le préfet de région et le représentant de la Région (niveau Président de Région ou vice-président en charge du tourisme).

- ☞ **Missions** : le Comité État-Région « Destination France » a pour principales missions de :
 1. **Inscrire la mise en œuvre du plan de reconquête et de transformation du tourisme dans une logique de contractualisation État – Régions**, en associant les autres niveaux de collectivités contribuant au financement du plan. Cette méthode permettra de territorialiser et démultiplier de manière ciblée les efforts de l'État, en opérant des choix cohérents selon les spécificités et les potentiels avérés des Régions. Chaque comité État-Région aura ainsi un rôle d'impulsion et de coordination territoriale essentiel ;
 2. **Structurer le tourisme comme une filière stratégique régionale d'excellence, en associant les institutionnels et professionnels du tourisme** (collectivités, entreprises, fédérations/associations professionnelles, organisations syndicales, institutions...) afin d'assurer une concertation approfondie entre les professionnels et les pouvoirs publics.

- ☞ **Composition** : La composition exacte du Comité État-Région est définie au niveau régional entre préfecture de Région et la Région. Outre les acteurs contribuant financièrement à la mise en œuvre du plan, ils pourront décider d'associer d'autres participants aux échanges : collectivités, acteurs publics et privés participant de l'écosystème régional du tourisme (ex : Banque des Territoires, Bpifrance, ADEME, fédérations, ADN Tourisme, élus et institutionnels du secteur).

- ☞ **Durée** : La préfecture de Région et la Région et définissent ensemble le calendrier et les modalités de fonctionnement du Comité État-Région « Destination France »

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Baptiste Lemoine : 01 53 18 46 41 - presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

Régions de France

Violaine Hacke – vhacke@regions-france.org – 06 28 47 53 55